



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Programmes

Question écrite n° 3290

Texte de la question

M. Andre Gerin attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale sur l'importance de la connaissance pour les eleves d'aujourd'hui de la periode de la Resistance a l'occupant lors de la derniere guerre et la liberation de notre pays qui s'ensuivit. Des associations, telle la Maison du combattant de la Liberation sise au 7, rue Saint-Polycarpe, a Lyon, proposent leur collaboration a des cours d'histoire qui pourraient etre suivis de debats. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour favoriser de telles collaborations qui ne pourraient qu'enrichir les connaissances en education civique, en histoire contemporaine des eleves de l'enseignement general et professionnel des colleges et lycees.

Texte de la réponse

Dans les colleges, la seconde guerre mondiale est abordee en classe de troisieme. Les programmes en vigueur accordent a cette periode la place qui lui revient dans l'etude du XXe siecle. Ainsi, les contenus insistent notamment sur le « caractere total du conflit » et mettent l'accent sur la « solution finale » ainsi que sur la « guerre d'extermination conduite par l'Allemagne ». En ce qui concerne la France, l'etude de la periode de l'Occupation s'accompagne d'une analyse de la « nature du regime de Vichy » et des « diverses formes de collaboration (d'Etat, ideologique, economique) ». Enfin, les programmes rappellent le role joue par la France libre et la Resistance, qualifie de « lecon morale et civique ». Dans les lycees, l'etude de cette periode est abordee essentiellement en classe de premiere. Un chapitre special du programme intitule « Occupation et Resistance dans l'Europe hitlerienne - Systeme concentrationnaire et genocide » permet aux enseignants de mettre particulierement en relief les atrocites qui ont marque l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. Les instructions accompagnant le programme precisent d'ailleurs a propos de cette question : « l'historien a la mission de parler clair, de preciser le vocabulaire (camps de concentration, camps d'extermination, genocide), de decrire avec precision les etapes qui conduisent a la solution finale. Cela suppose, une vue d'ensemble de l'antisemitisme. On ne peut eluder l'interrogation sur le » terrifiant secret « : qui savait ? que savait-on ? Il faut enfin evoker les variations jusqu'a nos jours, de la memoire et de l'oubli ». En classe terminale, au debut de l'annee scolaire, le programme dresse un bilan de la seconde guerre mondiale du point de vue de ses consequences geopolitiques et materielles mais aussi morales. A cette occasion, les enseignants sont amenes a evoker le bouleversement des consciences face a la revelation officielle de l'existence de camps de deportes et des horreurs du systeme concentrationnaire. Enfin, la circulaire no 92-236 du 19 aout 1992 paru au B.O. no 38 du 8 octobre 1992 a fixe, comme chque annee, la date et le reglement du concours national de la Resistance et de la deportation. Sont admis a concourir les eleves des classes de troisieme, de premiere et de terminale. Le concours a eu lieu, pour l'annee scolaire 1992-1993, le jeudi 18 mars 1993.

Données clés

Auteur : [M. Gerin André](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3290

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1993, page 1882

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3216